

Conseil municipal du 14 décembre 2020

Note de synthèse

Annexe n° 10

### I. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

#### Dépenses prévisionnelles

Travaux :	27 519,50 € HT	
Ingénierie :	2 000,00 € HT	
Autre :	2 000,00 € HT	
<b>Total des dépenses prévisionnelles :</b>	<b>31 519,50 € HT</b>	<b>37 823,40 € TTC (TVA: 20%)</b>

### II. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention potentiellement attribuable après notification du SMEG		
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2021 [DIPI] (1)	31 519,50 €	SMEG	20,00 %	6 303,90 €
	<b>31 519,50 €</b>			<b>6 303,90 €</b>

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public. Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

### III. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	31 519,50 €
Participation aux frais d'investissement (31 519,50 x 5%) :	1 575,98 €
TVA (20 %) :	6 303,90 €
<b>Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :</b>	<b>39 399,38 €</b>

### IV. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N°1 de 80% :	32 000,00 €
Acompte N°2 et solde :	7 399,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 399,38 €</b>

A CALVISSON, le

Pour la collectivité :  
CALVISSON

le Maire, **André SAUZEDE**

A NIMES, le 22/10/2020

Pour le Président et Par délégation  
Le Directeur du Pôle Technique du SMEG

**Michel DARRAS**

